

**EXTRAIT**

du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du mars 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	9	12

Le Lundi 18 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 08 Mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; VANEL M. ; BELLON S. ;  
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; BLANC Paul ; CORNAND JB. ;  
Absents excusés : Mme MENSE M. ; FELLON F. ; POUCEL A.

Absents : POIMBOEUF J.; HENAREJOS F. ;

Procuration : Mme MENSE a donné procuration à Mme PEREIRA , Mme FELLON a donné procuration à CECCHINI, POUCEL a donné procuration à EVEN

Secrétaire de séance : BLANC P.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
14	0	0

Objet de la délibération
D-2024-03-10 : Ouverture anticipée de Crédits

Madame le Maire expose que pour l'opération travaux de bâtiments N°99993 inscrite au Budget primitif 2023 et qui le sera à nouveau au Budget Primitif 2024, Le ravalement de la Façade de la salle des fêtes et des travaux de remise aux normes électriques du logement de la Rue du Boulodrome, ont été réalisés avant le vote du Budget Primitifs 2024.

Ces dépenses doivent être mandatés avant le BP 2024 ;

Vu, le Code Général des Collectivités et notamment l'article L.1612-1 stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (jusqu'au 30 avril en année de renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

CONSIDERANT la nécessité de lancer ces travaux sans attendre le vote du budget 2024,

CONSIDERANT la demande d'ouverture anticipée de crédits suivantes :

- Budget Primitif : Section Investissement

opération	objet	Montant en € TTC	Motifs
99993	Travaux de Bâtiments	18.370,08	Réalisation de travaux

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise, l'ouverture anticipée de crédits 2024 présentée ci-dessus,

Dit, que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors du budget primitif 2024,

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :  
BLANC Paul

Le Maire :  
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le : 27 Mars 2024

*(Handwritten signature)*

*(Handwritten signature)*

Accusé de réception en préfecture  
084-218401453-20240326-D-2024-03-10-DE  
Date de réception préfecture : 26/03/2024